

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 février 2026**

### **Procès-verbal**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur de Sologne », dûment convoqué le 12 février 2026, s'est réuni le 19 février 2026, en son siège Place Simone Veil, à 19 heures à Lamotte-Beuvron, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, Président.

**Sont présents** : Mmes ARNEFAUX de GOURNAY, CAQUET, CORRET, COUTANT, HALOIN, LANDON, MEERSSCHAUT, REGIBIER, SIMON, et Ms BOUCAULT, DESAINSTLOUP, DUPONT, FUENTES, GUILLOU, LAHAYE, LEPRETRE, LUNET, MAUCHIEN, MORIN, PAVEAU, ROCHUT, SOYER, TARQUIS

**Sont absents représentés** :

Monsieur Laurent AUGER par Monsieur Jean-François LAHAYE  
Madame Yolaine DE BEAUCHESNE par Monsieur Régis SOYER

**Excusée** :

Madame Rose-Marie PICOT

**Non excusée** :

Madame Claire SIMONNET

**Assistaient également à la réunion** :

Madame Raphaëlle MORIZOT, Directrice générale des services  
Madame Isabelle GAULLIER, Directrice générale adjointe  
Monsieur William CHANCERELLE, Collaborateur de cabinet  
Madame Catherine BREDECHE, Responsable administrative  
Madame Frédérique BESLE, Assistante de direction  
Monsieur Tom SORCELLE, Directeur du Pôle aménagement durable  
Madame Morgane MARILLIER, Chargée de mission, PLUi  
Monsieur Germain GOYER, Technicien eau et assainissement

**Quorum** :

Monsieur le Président constate que la condition de quorum prévue par l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

**Désignation d'un secrétaire de séance** :

Madame Chantal MEERSSCHAUT a été désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités territoriales

## **Ordre du jour :**

**1\_** Approbation du procès-verbal 11 décembre 2025

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**2\_** Débat d'orientation budgétaire

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**3\_** Ouverture par anticipation de crédits d'investissement

*Rapporteur : Chantal MEERSSCHAUT*

**4\_** Subvention du budget principal vers le budget annexe « Sologne Tourisme »

*Rapporteur : Chantal MEERSSCHAUT*

**5\_** Choix du délégataire des services eau potable et assainissement

*Rapporteur : Christian MAUCHIEN*

**6\_** Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

*Rapporteur : Chantal MEERSSCHAUT*

**7\_** Répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**8\_** MSP – Validation du plan de financement

*Rapporteur : Jean-François LAHAYE*

**9\_** Adhésion à la centrale d'achat numérique et des télécoms

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**10\_** Convention Marque « Sologne » : modalités de répartition financière

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**11\_** Mise à disposition de la Maison du braconnage

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**12\_** Tarifs entrées et boutique - Maison du braconnage

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**13\_** Sentier botanique - Maison du braconnage : demande de subvention

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**14\_** Règlement intérieur applicable au personnel

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**15\_** Conventions de mise à disposition des services techniques

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**16\_** Tableau des effectifs : créations de postes

*Rapporteur : Pascal BIOULAC*

**17\_** Convention Territoriale Globale 2026-2029

*Rapporteur : Jean-François LAHAYE*

**18\_** Débat sur le plan d'aménagement de développement durable : PADD-PLUi

*Rapporteur : Christian MAUCHIEN*

**19\_** Bâtiment Sologne : bail et loyer

*Rapporteur : Jean-François LAHAYE*

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET INFORMATIONS DIVERSES**

## **AGENDA DES MANIFESTATIONS**

## 1. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2025

### Monsieur le Président

Le premier point concerne le procès-verbal du dernier conseil communautaire. Nous n'avons pas reçu de remarque. Avez-vous des questions ou des éléments à modifier sur ce compte rendu ? Il n'y a pas de remarque particulière. Je vous propose de l'adopter en l'état.

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 11 décembre 2025.**

## 2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Monsieur le Président

Le Débat sur les Orientations générales du Budget, obligatoire dans les villes et établissements publics de 3 500 habitants et plus, doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Il permet de discuter des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette.

Pour rappel, ce débat donne lieu à la rédaction d'une délibération actant de la tenue de celui-ci mais ne donne pas lieu à un vote.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Chers Collègues, notre traditionnel Débat d'Orientations Budgétaires est un temps important de l'année. Il l'est tout particulièrement puisqu'il s'agit du dernier de la mandature. Ce débat sera, pour chacun de nous, l'occasion de jeter un œil dans le rétroviseur pour mesurer le chemin parcouru depuis 2020. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que nous en avons fait du chemin ensemble, ces six dernières années ! Au cours de ce mandat, « Cœur de Sologne » s'est structurée, dotée d'un cap clair et ambitieux, et renforcée de nouvelles compétences, d'agents et d'équipements communautaires. Notre présence ce soir dans le bâtiment « Sologne » flambant neuf en est la démonstration parfaite. Grâce à notre volonté commune et à une confiance partagée, nous avons su mener à bien ce beau projet collectif. Siéger ici, ce soir, pour clore le mandat est un symbole fort et je tiens à remercier les agents de « Cœur de Sologne » et de Lamotte-Beuvron pour la qualité de leur travail qui a permis à ce bâtiment de voir le jour, en temps et en heure.*

*Le bâtiment « Sologne » n'est que la manifestation la plus visible d'une intercommunalité en plein essor. Ainsi, par exemple, dans le cadre du futur PLUi, dont nous discuterons ce soir, le service urbanisme a pris une nouvelle dimension et démontré toute sa pertinence et sa compétence. Je salue au passage la présence de Tom Sorcelle et de Morgane Marillier ce soir. De même, notre Office du tourisme intercommunal nous permet désormais de structurer une stratégie touristique gagnante, portée par Laurent Auger, en mettant en cohérence les offres, les tarifs, la communication... Nous aurons l'occasion de le mesurer ce soir à travers la délibération sur la mise à disposition de la Maison du braconnage. Le transfert de la compétence eau et assainissement est peut-être ce qui aura marqué le plus ce mandat. Là encore, le calendrier nous amène à acter le choix du délégataire des services eau potable et assainissement. Travail exigeant et sensible, la mutualisation complète de cette compétence essentielle est en passe d'être achevée. C'est, là aussi, une réussite collective, et une montée en puissance bénéfique du service rendu aux habitants des communes de notre intercommunalité.*

*De la piscine de Nouan à la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle, je pourrai multiplier les exemples d'équipements communautaires et de mutualisation des ressources humaines entre nos communes. J'y vois autant de façons de renforcer nos liens et la qualité du service public, dans le cadre d'une gestion budgétaire la plus rigoureuse possible.*

*De gestion budgétaire, il est évidemment question ce soir à travers le DOB. Nous avons fait le choix de débattre de nos orientations budgétaires tardivement, afin de nous adapter au vote particulièrement tardif du Projet de Loi de Finances 2026. En responsabilité, nous avons donc privilégié la sécurité et la garantie d'un cadre budgétaire national pour avancer en connaissance de cause. Je rappelle qu'à la différence de l'État, les collectivités territoriales, même si nous sommes un établissement public, ont l'obligation de voter un budget à l'équilibre. D'où l'importance d'un cadre national clair.*

*Le DOB dont nous débattons ce soir, présente un budget de 18 millions d'euros qui traduit à la fois la montée en puissance de Cœur de Sologne, l'ambition que nous nous fixons, mais aussi une attention toute particulière à la maîtrise des dépenses.*

*Rappelez-vous qu'en début d'exercice, nous affichions une capacité de désendettement de 32 ans au 31 décembre 2020 ! A la fin de l'exercice 2025, notre capacité de désendettement estimé par les services de l'Etat, affleure les 4 ans.*

*De même, notre épargne nette est revenue à près de 630 000 euros, ce qui correspond à nos engagements initiaux de maîtrise budgétaire.*

*Ces 18 millions d'euros vont permettre de mener de nombreuses actions structurantes que nous allons détailler ce soir. Je tiens d'ores et déjà à souligner l'effort tout particulier que nous portons sur la santé, première préoccupation de nos concitoyens. Le plan de financement de la MSP sera présenté par Jean-François Lahaye tout à l'heure, concrétisant un projet de longue date, dont la nécessité ne fait pas débat.*

*L'autre gros poste de dépenses porte sur l'eau et l'assainissement avec 5 millions d'euros, dont 3,5 millions pour le raccordement de Nouan. Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, les six communes de Cœur de Sologne seront toutes passées en Délégation de Service Public, ce qui marquera une nouvelle étape majeure dans la mutualisation de nos compétences.*

*Durant ce mandat, nous n'avons pas tous avancé au même rythme, et pas toujours dans la même direction, mais nous avons réussi à nous retrouver sur l'essentiel. Après des années d'immobilisme, « Cœur de Sologne » s'est enfin réveillée. Les équipes sont prêtes. Le projet est clair et les finances sont saines.*

*Collectivement, nous faisons le choix d'investir pour l'avenir, de doter notre territoire de réseaux efficaces, d'une offre de santé de proximité, d'une dynamique touristique, culturelle, sportive, dont nous pouvons être fiers. La dynamique est lancée et le mandat à venir nous permettra de transformer l'essai.*

*Je remercie particulièrement chacune et chacun d'entre vous, chers collègues élus, chers agents, -Raphaëlle vous transmettez- pour la qualité du travail fourni et je vous propose, après avoir salué Chantal pour son dernier conseil communautaire, de passer à notre débat d'orientations budgétaires.*

*Comme nous l'avons déjà évoqué en bureau et en commission des finances, on ne présente pas le budget. Il y aura un conseil dédié au budget afin de valider le compte financier unique. Ce soir, nous avons des chiffres provisoires de clôture, transmis par les services de l'Etat, le SGC et notre conseiller aux décideurs locaux, M. Vaquier.*

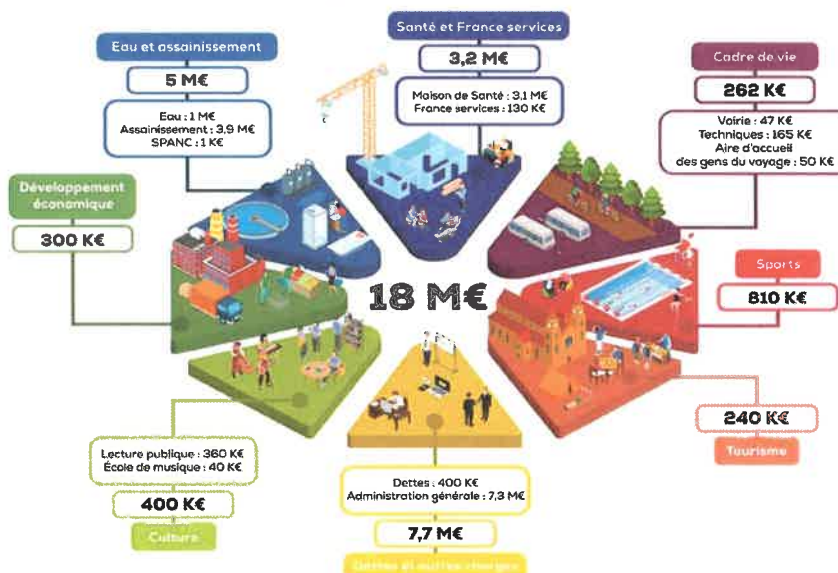
Après ce rappel, nous pouvons remarquer une évolution des recettes, notamment celles liées à la taxe de séjour, en grande partie grâce à Center Parc à Chaumont-sur-Tharonne. Cela veut dire que le nouveau système de prélèvement et de collecte mis en place par l'équipe de l'Office de tourisme, validé en commission tourisme, porte ses fruits. Cela a contribué à augmenter nos rentrées financières de 7 895 777 euros au lieu de 7 156 243 euros. Les charges de fonctionnement ont augmenté avec la création de nouveaux services, la mutualisation de l'eau et de l'assainissement, le développement du service piloté par Tom Sorcelle. Elles passent de 7 076 588 euros à 7 130 584 euros. Ce qui nous donne une épargne brute de 765 193 euros et une épargne nette de 628 065 euros, nous avons une épargne nette négative à la clôture l'an passé.

## SANTÉ FINANCIÈRE DE CŒUR DE SOLOGNE Budget Principal

En euros	CA 2023	CA 2024	CA 2025 provisoire
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 665 695</b>	<b>7 156 243</b>	<b>7 895 777</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 381 125</b>	<b>7 076 588</b>	<b>7 130 584</b>
<b>Épargne brute</b> <i>Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<b>284 569</b>	<b>79656</b>	<b>765 193</b>
<b>Épargne nette</b> <i>Épargne brute – Remboursement capital de la dette</i>	<b>124 419</b>	<b>- 36181</b>	<b>628 065</b>
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>5,57</b>	<b>14,08</b>	<b>4,17</b>

Vous voyez que de 32 ans à la clôture du 31 décembre 2020, nous passons à la clôture au 31 décembre 2025 à un peu plus de quatre années de désendettement pour la communauté de communes. Ce chiffre, Chantal, est significatif car il montre la rigueur du travail de tous les jours. Il a aussi fallu décider des autres dépenses, de la structuration de la mutualisation, pendant qu'on lançait la délégation de service public sur l'eau et l'assainissement.

### Orientations 2026 par actions budgets consolidés



*Une enveloppe conséquente de 3,2 millions d'euros est consacrée à la santé et à France Services qui reçoit de plus en plus de rendez-vous. Elle est la deuxième du Loir et Cher. Nous sommes en phase de diagnostic avec la consultation d'un cabinet spécialisé pour savoir s'ils vont nous rejoindre ou rester dans un local indépendant.*

*Je rappelle aussi que dans ce budget, le Bureau de la communauté de communes a pris une orientation forte pour travailler avec le Département dans le cadre de la mise en place du service de soins non programmés qui devrait ouvrir normalement le 16 mars prochain. Dans un premier temps, il y aura une permanence médicale de 9h à 19h du lundi au vendredi soir, pour les personnes qui n'ont pas de médecin traitant ou qui n'ont pas trouvé de rendez-vous. C'est un engagement fort du Bureau, la délibération arrivera en conseil communautaire prochainement.*

*C'est l'engagement, le pré-engagement, que nous avons pris au Bureau avec mes collègues, vice-présidents et vice-présidente pour soutenir cette action importante en faveur de la santé.*

*Le deuxième sujet, il est éminemment conséquent. C'est l'eau et l'assainissement. On est en contrat de prestation cette année et on aura un budget de 5 millions d'euros : 1 million d'euros sur l'eau potable, 3,9 millions sur l'assainissement et 1 000 € pour le SPANC.*

*Nous retrouvons dans les grandes masses :*

- ✓ le développement économique qu'a piloté Jean-François LAHAYE dans ce mandat à hauteur de 300 000 €,*
- ✓ le tourisme lié à l'évolution de l'Office du tourisme et bien sûr à l'intégration cette année de la Maison du braconnage pour un budget de 240 000 €,*
- ✓ le remboursement des dettes, l'Administration générale et les autres dettes de fonctionnement pour 7,7 millions d'euros.*
- ✓ le cadre de vie, voiries, services techniques et aire d'accueil des gens du voyage pour 262 000 €,*
- ✓ une enveloppe dédiée au sport, principalement sur le budget annexe des piscines, avec un fonctionnement à 365 jours par an sur un montant de 810 000 €,*
- ✓ et pour la culture, un budget autour de la lecture publique et de l'école de musique à 400 000 €.*

*Voilà pour les grandes masses de répartition qui vous sont proposées pour 2026.*

*En 2020, on avait commencé à avoir un pic d'investissements puisque c'était la mise en place du tennis couvert à Lamotte-Beuvron. Pour la deuxième partie de l'année 2020 -je parle sous le contrôle de Christian- et la première partie de l'année 2021, nous avons eu la mise en place de la couverture de la piscine de Nouan qui en fait aujourd'hui un magnifique investissement dont on n'a que des bons retours. Il reste encore des progrès à réaliser sur le fonctionnement, même s'il y a eu beaucoup d'améliorations. Mais vous voyez, on avait ce pic d'investissements et dans le même laps de temps, un effet ciseau avec un arrêt total du tourisme et du versement de la taxe de séjour soit 600 000 €, ce qui correspond à l'épargne nette de cette année.*

*Depuis, le nouveau logiciel de collecte de la taxe de séjour a permis d'inscrire et d'inciter les propriétaires à adhérer à un programme que nous avons établi avec les services de l'Etat et la Direction départementale des finances publiques.*

*En 2022, on avait par sagesse pris la décision de retrouver une stabilité et de récupérer un peu de souffle parce qu'à la fin de l'année 2020, nous étions -je le répète- à 32 ans de désendettement.*

*Vous pouvez constater que les investissements pour 2025-2026 remontent à un niveau légèrement supérieur à ceux de 2020, alors que nous étions sur la phase d'une piste cyclable et du tennis couvert, avec le prolongement de l'action qu'il faudra probablement mener sur le développement économique. Mais nous n'avons pas pour l'instant de nouvelles fiabes à vous donner avec Jean-François, on continue*

à travailler notamment avec la commune de Nouan pour l'installation sur l'ancien terrain du grill des Ronds blancs. Et puis, on aura toute cette liaison qui doit se faire avec Nouan sur l'eau potable entre nos deux communes pour se sécuriser mutuellement.

On a un montant d'investissement au-dessus de 2 millions d'euros. Concernant le financement des investissements, on a remis par comparaison, les deux dernières années : 2023 avec un autofinancement total de la communauté de communes, 2024 avec des subventions, du FCTVA et un autofinancement de la communauté de communes.

Et vous le constatez, en 2025, des investissements qui seront compensés en partie par la perception de loyers. Je pense notamment à la MSP financée par l'emprunt, de l'autofinancement et du FCTVA. En ce qui concerne le FCTVA, il est bien périlleux de s'aventurer sur le montant que nous récupérerons en fonction de l'application du Projet de Loi de Finances.

Y a-t-il des questions ? Oui, Didier.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** Oui, je refaisais les comptes, tu nous disais que nous avions 3 millions d'euros d'investissement lors du DOB. Moi, quand je regarde tout ce qu'on avait, tous les coûts qui étaient engagés en crédits de paiement notamment, on devrait plutôt passer à 5 millions en 2026, ne serait-ce que sur la MSP. Parce que quand il y avait 4 millions de fléchés plus 1 million de report de l'année dernière, pour moi, ça fait beaucoup plus. Le projet de MSP s'étale dans le temps, alors ?

**Monsieur le Président :** On va avoir le plan de financement tout à l'heure, mais effectivement, on va déborder sur le financement début 2027.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** On avait d'autres projets qui étaient engagés sur lesquels on n'a plus trop d'informations. Je pense notamment à Point P.

**Monsieur le Président :** Alors concernant Point P, dont nous avons parlé lors de l'avant-dernier conseil communautaire, nous les avons rencontrés avec Jean-François et avons reposé nos conditions. Et s'ils doivent revenir vers nous, ils reviendront vers nous. On a deux projets en attente, mais pour l'instant rien de confirmé, c'est pour ça que je n'en parle pas.

Il y a un projet avec un concessionnaire de TP et un deuxième projet qui pour l'instant ne peut pas être évoqué publiquement et, pour les deux, sans certitude de financement au moment où je vous parle.

C'est pour cela que j'ai évoqué un budget de fonctionnement pour le développement économique à 300 000 euros, sachant que la Région ne participe plus au cofinancement des aides à l'installation des entreprises. On est resté sur une année prudente.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** Il y avait un autre projet pour lequel on avait ouvert une autorisation de programme avec des crédits de paiement qui étaient fléchés aussi en 2026, c'était le projet de la Ligue régionale de badminton.

**Monsieur le Président :** Oui, il y a eu un effet d'annonce avec le président de la Fédération française de Badminton. Pour faire court, ils avaient des exigences techniques lourdes dont ils n'assumaient pas la portée financière. Et derrière, il y a deux fédérations qui se livraient un match sur la gestion du padel qui ne dépend pas du badminton mais de la Fédération Française de tennis. Je parle sous le contrôle du spécialiste, Jean-Christophe. Il y a eu un effet régional avec la fin du mandat du président de la Fédération qui avait signé le projet, qui a arrêté son mandat et qui aujourd'hui est élu au Comité olympique. Il n'a plus de mandat et la présidente de la Ligue de badminton a remis la fin de son mandat. Donc, il y a eu un délitement côté porteur de projet. On n'est pas assez avancé encore mais une réflexion

*est en cours avec une installation et un projet sportif qui pourrait être repris par la Fédération française de tennis.*

**Monsieur Jean-Christophe DUPONT :** *Actuellement, la Fédération française de tennis lance un programme qui s'appelle « Boost Padel », qui permet le financement par la fédération de prêts à taux zéro. Pour en bénéficier il faut être éligible et une convention tripartite doit être signée entre la Fédération, la collectivité et l'association pour rembourser le montant prêté par la fédération pendant dix ans.*

**Monsieur le Président :** *La collectivité s'engage sur le terrain. On n'est pas sur quelque chose d'assez avancé pour l'inscrire dans nos projets. Et cela veut dire que dans les mois qui viennent, il y aura certainement là, comme ta question précédente, Didier, des éléments qui vont avancer sur le développement économique. Il y aura là aussi une réflexion qui sera menée par le prochain conseil communautaire. Les relations sont assez avancées avec la Direction technique nationale de tennis, que l'on a reçue au mois d'octobre à l'occasion de l'Open de France de Beach Tennis, dont je salue l'organisation par le club intercommunal. Il faut que ce projet mûrisse et avance. Mais je pense que c'est un beau projet.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *Juste un dernier point pour bien comprendre dans le schéma qu'on avait vu tout à l'heure ; il y avait 3,2 millions d'euros d'investissements programmés. Et dans les tableaux envoyés, je ne vois que 2,3 millions.*

**Monsieur le Président :** *Il y a semble-t-il une erreur.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *J'ai des simulations 2026, en dépenses d'investissement : total 2 371 000 euros et dans la première diapo tout à l'heure, il y avait 3,2 millions.*

**Monsieur le Président :** *Oui, tu as raison, du coup, le bon chiffre c'est 3,2 millions.*

**Madame Chantal MEERSSCHAUT :** *Ce sont des chiffres provisoires.*

**Monsieur le Président :** *Oui, ce sont des chiffres provisoires comme les chiffres de clôture d'ailleurs. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?*

*S'il n'y a pas d'autres questions, on ne doit pas voter, mais on doit acter qu'on a tenu ce débat d'orientations budgétaires. Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

### **3. OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT**

**Madame Chantal MEERSSCHAUT :**

Un EPCI peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote des budgets primitifs (BP) de l'année N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent. Le montant éligible à prendre en compte avant l'application du ratio maximal autorisé de 25% correspond à la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives prises au cours de l'année écoulée et à la

déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L.2322-2 du CGCT).

Cette faculté permet le paiement des dépenses impérieuses qui doivent être honorées avant le vote du BP, qui aura lieu fin avril. Les services de l'État imposent de lister précisément les dépenses autorisées et leur imputation comptable.

### **I) Budget principal**

Le montant des dépenses d'investissement autorisé est de 188 033 € maximum, correspondant à 25% des dépenses réelles inscrites sur le budget 2025.

Sont prévus des achats de petit équipement pour les bureaux et l'achat d'un serveur mutualisé pour **un total de 38 950 €**.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Des questions ou des remarques sur cette première partie ? Je ne vois pas. Je vous propose de l'adopter en l'état. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement au budget principal.**

### **II) Budget annexe « Zones d'activités »**

Le montant des dépenses d'investissement autorisé est de 51 877 € maximum, correspondant à 25% des dépenses réelles inscrites sur le budget « zones d'activités » 2025. Sont à prévoir les subventions d'équipement pour les aides à l'immobilier : **50 000 € au compte 20422**.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Des questions ou des remarques sur cette première partie ? Je ne vois pas. Je vous propose de l'adopter en l'état. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement au budget annexe « zones d'activités ».**

### **III) Budget annexe « Eau potable »**

Le montant des dépenses d'investissement autorisé est de 432 927 € maximum, correspondant à 25% des dépenses réelles inscrites sur le budget « Eau potable » 2025.

Sont à prévoir des dépenses concernant les réseaux et équipements :

- ✓ Le remplacement d'un regard endommagé à Vouzon pour 3 274 € TTC au compte 2315
- ✓ Les frais de maîtrise d'œuvre pour le forage de Souvigny pour 11 955 € TTC au compte 2315

Soit un total de **15 229 € TTC**.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Des questions ou des remarques sur ce budget annexe de l'eau potable ? Je ne vois pas. Je vous propose de l'adopter en l'état. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement au budget annexe « eau potable ».**

#### **IV) Budget annexe « Assainissement »**

Le montant des dépenses d'investissement autorisé est de 304 409 € maximum, correspondant à 25% des dépenses réelles inscrites sur le budget « Assainissement » 2025.

Sont à prévoir les dépenses suivantes :

- ✓ Le remplacement d'un équipement de désinfection à Vouzon pour 3 306 € TTC au compte 2315
- ✓ Les dernières facturations de la mission d'assistance au transfert de compétences pour 7 800 € TTC au compte 2031
- ✓ La création de branchement d'eaux usées (route de Lamotte à Vouzon) pour 7 771 € au compte 2315
- ✓ La réalisation d'un trop plein sur la STEP de Nouan pour 15 660 € au compte 2315,

**Soit un total de 34 537 TTC.**

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce budget annexe de l'assainissement ? Je n'en vois pas. Je vous propose de l'adopter en l'état pour permettre aux services de travailler. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement au budget annexe « assainissement ».**

#### **V) Budget annexe « Sologne Tourisme »**

Le montant des dépenses d'investissement autorisé est de 1 522 € maximum, correspondant à 25% des dépenses réelles inscrites sur le budget « Sologne Tourisme » 2025.

Sont à prévoir les premières dépenses concernant la création d'un sentier botanique autour de la Maison du Braconnage pour 1 500 € TTC au compte 2315.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Merci Chantal, Avez-vous des questions ou des remarques sur le budget annexe de Sologne Tourisme ? Je propose de passer au vote qui est pour ? des votes contre ? des abstentions ? je n'en vois pas, c'est donc adopté à l'unanimité.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement au budget annexe « Sologne Tourisme ».**

#### **4. SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE « SOLOGNE TOURISME »**

*Madame Chantal MEERSSCHAUT*

Il est proposé le versement, avant le vote du budget principal 2026 au budget annexe de l'Office de Tourisme, une subvention de 110 000 € par versement trimestriel.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Avez-vous des questions, des remarques complémentaires ? Je vous propose de l'adopter en l'état. Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement de la subvention du budget principal vers le budget annexe Sologne Tourisme.**

#### **5. CHOIX DU DELEGATAIRE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

*Monsieur Christian MAUCHIEN*

Lors de sa séance du 4 juin 2025, la Communauté de Communes a validé le lancement d'une consultation de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement collectif pour une durée de 12 ans. La Commission de Délégation de Service Public a analysé les candidatures et les offres selon les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La négociation étant parvenue à son terme, il revient au Conseil communautaire de se prononcer sur le choix du concessionnaire et le contrat de concession par délégation, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

À cet effet, le rapport du Président joint en annexe, après avoir rappelé les grandes lignes de la consultation, expose les aspects majeurs du projet de contrat de concession, dont l'économie générale du contrat, et du choix de la société Véolia comme concessionnaire.

L'offre du candidat Véolia a répondu aux attentes de la collectivité. Plus précisément, le contrat comprend :

- le suivi de la qualité de l'eau grâce aux suivis des problèmes sur réseau (CVM),
- l'exploitation technique des services d'eau potable et d'assainissement collectif
- la gestion de la clientèle et des sujets afférents,
- l'amélioration de l'état du patrimoine grâce à un compte de renouvellement, à hauteur de 119 407 €/an pour le service d'eau potable et 108 014 €/an pour le service d'assainissement collectif,
- la présence d'un fond de travaux à hauteur de 100 000€/an pour le service d'eau potable et de 100 000 €/an pour le service d'assainissement collectif,
- la communication grâce à la mise en place de comités de pilotage.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

**Monsieur le Président :** Y'a-t-il des questions ou des remarques sur le choix du délégataire ? Oui Didier.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** Je n'ai pas de question sur le choix délégataire mais des demandes de précisions qui concernent le futur contrat et qui concernent notamment les usagers. Dans l'article 4-5-4, on dit que l'attestation de conformité en cas de vente sera faite par le concessionnaire en exclusivité. C'est nouveau ?

**Monsieur le Président :** Tu peux répéter ?

**Monsieur Didier BOUCAULT :** Oui. Article 4-5-4 du document du contrat, l'attestation de conformité des installations chez des particuliers en cas de vente. On fait un diagnostic eau assainissement et ça donne lieu à un état de conformité. Là, il est écrit, c'est le concessionnaire qui va réaliser ces contrôles en exclusivité. Et ça, pour moi, c'est nouveau. D'habitude, ce sont des liens qui sont faits en même temps que le diagnostic électrique et autre. Pour l'assainissement, ce sont des boîtes privées qui font ça.

**Monsieur le Président :** Sous une délégation de service public, c'est l'exclusivité qui va aller sur le délégataire puisque jusqu'à maintenant, on n'était pas tous sous le même régime comme celui de Lamotte-Beuvron, c'est Véolia qui fait les diagnostics, au moins de l'assainissement.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** Moi je l'ai fait à plusieurs reprises. C'est une entreprise privée qui vient, qui fait l'ensemble des diagnostics amiante, électricité, etc. Mais jamais ça n'a été fait par Véolia.

**Monsieur le Président :** Alors il doit y avoir une liaison avec Véolia puisque le diagnostic lui est transmis. Enfin, en tout cas, en ce qui concerne Lamotte-Beuvron, il est transmis par le bureau de contrôle. Alors s'il est extérieur, il est transmis au délégataire qui doit le valider. Il y a une condition d'obligation pour moi ; il y a un lien administratif.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** On le transmet au notaire et après c'est tout. Après l'acheteur sait ce qu'il achète en connaissance de cause sur l'état des branchements et de l'assainissement. Mais à ma connaissance, pour en avoir fait quand même quelques-uns ces dernières années, il n'y a pas de transmission au délégataire.

**Monsieur le Président :** Pour moi, là, c'est l'exclusivité, notamment sur le dernier achat que j'ai réalisé, y a eu une validation par un cabinet, c'était passé par Véolia.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** Moi j'en ai fait plusieurs, j'en ai fait trois récemment et ça a été fait par des organismes privés. Il n'y a aucune transmission qui a été faite à Véolia. C'est en fait une exigence faite par le notaire sur l'ensemble des documents de vente, mais c'est tout. Il n'y a pas d'autre obligation aujourd'hui en tout cas.

**Monsieur le Président :** En tout cas, là, c'est dans le contrat et la délégation, c'est la délégation et la DSP qui a été signée.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** En revanche, je n'ai pas retrouvé le prix de la prestation dans le BPU.

**Monsieur le Président :** Moi je ne l'ai pas.

**Monsieur le Président :** Dans les diagnostics d'ailleurs -que tu lis bien plus en détail que moi-, je te reconnais cette qualité, tous les rapports qu'on a à l'année, on n'a pas d'amélioration.

*Mais on a on a une amplification de la confusion des deux réseaux de l'eau pluviale qui se met sur l'assainissement. On le voit bien avec les chiffres qu'on produit sur la station d'épuration qui sont largement au-dessus. On a un vrai souci avec ce diagnostic. C'est pour cette raison que Véolia a l'exclusivité. Mais je n'ai pas le prix de la prestation. Elle est réglementée de toute façon, on t'apportera la réponse.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *L'article suivant, on va encore plus loin parce que dans le 4-5-5, on dit que les raccordements sont classés en correction impérative ou indispensable et que les travaux de mise en conformité seront suivis par le concessionnaire. Je voudrais savoir sur quel article on s'appuie pour obliger les propriétaires finalement à réaliser les travaux de remise en conformité.*

**Monsieur le Président :** *C'est la loi sur l'eau.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *Il n'y a rien, en tout cas aujourd'hui, il n'y a pas de texte qui impose au propriétaire quand il vend son bien de remettre en conformité l'installation. Il n'y a rien qui l'impose. C'est ce dont on avait déjà parlé, à part faire une mise en demeure mais qui possiblement resterait sans suite. Il n'y a pas d'obligation légale d'appliquer la loi.*

**Monsieur le Président :** *Il y a une obligation légale à respecter la loi sur l'eau de 2012. Mais on a eu le débat de savoir si nous, on porterait les actions en justice des constats qui pouvaient être fait en contrôle de Véolia. Et on a un certain nombre de contrôles dans la délégation de service public de Véolia qui se termine officiellement avec Lamotte-Beuvron en 2029, où les gens ne sont pas en conformité et on a la possibilité d'exiger la mise en conformité.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *On en avait déjà parlé et on dit qu'à part écrire une lettre de mise en demeure, on n'avait pas d'autres leviers d'action.*

**Monsieur le Président :** *C'est la loi sur l'eau. Didier*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *Mais la loi sur l'eau ne dit pas ça.*

**Monsieur le Président :** *C'est la loi sur l'eau qui s'applique. Donc pour moi il y a obligation de respecter la loi. Mais c'est vraiment une part de notre responsabilité de ne pas avoir mis les gens en demeure. Mais aujourd'hui, c'est nous les responsables.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *On avait une autre question sur les compteurs cette fois, le contrat ne précise pas quand il y a un compteur défaillant, dans quel délai il doit être remplacé ?*

**Monsieur le Président :** *Il n'y a pas de délai défini.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *On avait évoqué l'année dernière, le cas de mon voisin qui avait un problème de compteur. Il n'est toujours pas remplacé à ce jour, cela fait un an et demi et dans ma rue, j'ai demandé, on est sept propriétaires à avoir des compteurs qui ne fonctionnent plus ; ils n'ont aucunement l'intention de les remplacer.*

**Monsieur le Président :** *C'est quelque chose qu'il faut faire remonter.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *Il est noté une périodicité de quinze ans dans le contrat.*

**Monsieur le Président :** *Il y a un programme de changement forfaitaire de compteurs sur l'ensemble du réseau des six communes avec une volonté d'aller vers la télérelève. On a choisi dans la DSP de ne pas tout confier au délégataire et de passer dans un travail avec le réseau collectif et le SMO. C'était une*

demande expresse, à juste raison, de Régis SOYER et on a suivi cela. Donc on va reposer cette question et celle du délai.

**Monsieur Didier BOUCAULT** : En tout cas, dans le contrat actuel, il n'y a pas de délai contractuel. Je n'ai rien vu sur la possibilité de transférer la maintenance, l'exploitation du méthaniseur dans ce contrat de DSP.

**Monsieur le Président** : Ce n'est pas quelque chose qui était dans le contrat de la DSP, mais j'avais envisagé cela comme une possibilité. Cependant, la DSP sur l'eau et de l'assainissement était l'objectif principal. Et la méthanisation sera certainement un outil complémentaire. Pas pour toutes les stations d'épuration parce que, par exemple, le curage de celle de Nouan ne pourra pas être absorbé par la méthanisation car trop chargée en silice et donc ce n'est pas méthanisable ; c'est même quelque chose qui pourrait être défaillant pour les bactéries sur la chimie du méthaniseur.

Les 27 communes ne sont pas encore toutes équipées pour les biodéchets mais les achats sont prévus. Aujourd'hui, on récupère les biodéchets de toutes les communes du SMICTOM contre rémunération, et les dépôts se font en début de semaine. On accueille même au méthaniseur les dépôts de la métropole. Donc c'est quelque chose qui pourrait se développer. L'idée n'est pas complètement écartée mais ça n'a pas fait partie des discussions de la DSP ; c'est un volet de clause de revoyure qui peut se faire avec notre délégataire.

Pour répondre à ta demande Didier, sur le BPU, les interventions de contrôle de Véolia sont bien au BPU et sont à la page 21 de l'annexe 3-3.

**Monsieur le Président** : Y a-t-il d'autres questions ?

Qui est pour valider le choix du délégataire Véolia ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce choix. Je remercie Christian pour la présentation.

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le choix de Véolia comme délégataire et approuve le contrat proposé.**

## **6. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

**Madame Chantal MEERSSCHAUT**

Lors de la réunion du 6 février 2026, le Président a présenté aux membres de la CLECT le rapport d'évaluation des charges transférées induites par le transfert de la maison du braconnage (MDB) à la communauté de communes.

Vous avez tous reçu ce rapport en annexe.

Deux types de charges évaluées : en fonctionnement et en investissement.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, elles correspondent aux dépenses nécessaires à l'exploitation courante de la MDB. Ce sont les dépenses d'entretien courant, les fluides (électricité, eau, chauffage), les assurances, les contrats de maintenance, les fournitures...

Elles ont été évaluées à 10 825 euros. (Moyenne des trois derniers CA)

Pour les charges d'investissement, ce sont les dépenses relatives à la mise en conformité, ou à la remise en état de la MDB. Ce sont à la fois la reprise d'amortissements restant sur des biens de l'actif transmis par le SGC et des dépenses sûres et certaines qui ont été estimées suite à l'audit technique du bureau Véritas.

Elles ont été évaluées à 10 000 €.

Le rapport de la CLECT propose de retenir une évaluation de la charge totale transférée pour un montant de 20 825 €.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

**Monsieur le Président** : *Des questions ou des remarques ? Des précisions ?*

**Monsieur Patrick MORIN** : *Quelques remarques sur les charges transférées. Nous avions 11 000 € qui nous étaient donnés par la communauté de communes. En ce qui concerne les 20 000 €, cela représente vraiment une charge énorme. Si vous voulez, on a transféré la Maison du braconnage en pensant que ça allait nous enlever un peu de charges parce qu'on n'a pas beaucoup d'argent. Vous le savez, nous sommes la plus petite commune de notre communauté de communes. Et là, on se retrouve à ce que ça nous fasse encore plus. Donc que dois-je faire ? Est-ce qu'on continue ? Ça va nous faire vraiment beaucoup d'argent à donner.*

**Monsieur le Président** : *Alors, cher Patrick. D'abord, c'est la CLECT qui a évalué les charges, puisqu'elle est obligatoire. Et Patrick Lunet l'a bien rappelé à notre dernière conférence des maires et au dernier bureau, et tu étais présent : on a dit que ce n'était pas la commission qui allait statuer. Il faut, refaire une commission dans le délai légal maximum de neuf mois.*

**Monsieur Patrick MORIN** : *Oui mais c'était pour info.*

**Monsieur le Président** : *Si la communauté de communes reprend des activités et les mutualise, ce n'est pas pour assassiner les communes. Alors là, tu me dis depuis 6 ans que pour la Maison du braconnage, il faut faire quelque chose. On l'a fait mais pas pour assassiner Chaon. Tu nous demandes -mais ce n'est pas ce mandat-là qui décidera- de reprendre la Maison du braconnage et on a eu des discussions fort sympathiques avec les membres de l'association que je salue, mais qui voulaient aussi garder la boutique. Ce qui voudrait dire qu'il faudrait qu'on vienne à Chaon, qu'on paye tout, qu'on continue de vous donner les 11 000 euros et qu'on laisse la boutique à l'association sans contrepartie. Eh bien non, ce n'est pas ça le jeu de la mutualisation. Les recettes et les dépenses doivent trouver un juste équilibre. Il faudra effectivement, et ce sera la charge de la prochaine équipe, travailler sur l'estimation de cette contrepartie.*

*On le sait avec Vouzon qui a encore moins de reversement de l'attribution de compensation. Mais je vous rappelle quand même les amis, parce que vous êtes bien sympathiques, que vous ne m'avez pas fait de cadeau : quand on a créé le service urbanisme à la mairie de Lamotte-Beuvron, vous étiez tous clients. L'urbanisme c'est gratuit. Tu as voté comme tout le monde lors de la CLECT. Mais à Lamotte, l'urbanisme, ce sont les salariés de la commune ; cela nous coûte 50 000 € par an et je n'ai pas eu de gratuité. Alors tu vas me dire « ah oui mais vous êtes plus gros, vous avez plus de sous ». Et bien non, c'est proportionnel. Eh oui, c'est proportionnel, si on a plus de budget que toi et si on a plus d'agents que toi, c'est parce qu'il y a plus d'habitants et qu'ils sont plus exigeants. Alors maintenant, on n'est pas là pour dire si cela va te coûter 8 000 €, c'est à la prochaine commission d'évaluation de le faire.*

**Monsieur Patrick MORIN :** C'est justement pour défendre ma commune que je dis ça. On sait qu'il y a 160 000 € de travaux à faire. C'est ce que vous nous dites, mais si vous nous prenez 20 000 € sur 25 ans, c'est à dire que c'est la commune de Chaon qui va payer les travaux.

**Monsieur le Président :** Sinon, on te laisse la Maison du braconnage et tu effectues les travaux.

**Monsieur Patrick MORIN :** On aurait 50% au moins de subvention, alors que là il n'y a pas de subvention.

**Monsieur le Président :** Non je redis ce qui a été dit à Thierry Phfol qui te représentait et qui était avec nous à la commission « Finances et Affaires générales ». Il nous a fait la même réflexion et j'ai dit à Thierry qu'on n'était pas bêtes quand même ! Nous allons demander des subventions pour faire en sorte que cela coûte le moins cher possible et j'espère qu'on trouvera une solution. Mais ce n'est pas le jour où l'on doit valider le rapport CLECT. Il faudra faire une commission d'évaluation au plus tard dans neuf mois.

**Monsieur Jean-François LAHAYE :** Je voulais rajouter une chose, on a des règles du jeu pour tout, on les applique pour tout le monde. Je paye depuis 2008, c'est ça le transfert et ça nous coûte 35 000 € environ. Mais c'est normal, c'est le jeu, mais il faut que ce soit appliqué à tout le monde. On a déjà eu ce débat aussi pour les extérieurs de nos salles qui sont faites par la communauté de communes ; on les a pris en charge. On a mis une règle des 10 %. Après, moi, je serai très vigilant à ce que la règle commune soit respectée.

**Monsieur le Président :** Merci. D'autres interventions, Je n'en vois pas. Oui, Roberto.

**Monsieur Roberto FUENTES :** Honnêtement, pour en revenir à ce que je viens d'entendre, je ne vois pas pourquoi les administrés des autres collectivités paieraient pour une collectivité. Je reprends ce qu'a dit le maire de Vouzon, il y a une règle il faut l'appliquer. La règle ne fait pas toujours plaisir, d'accord, mais elle est là et elle est pour tout le monde. Donc si on commence à dire « Ah ben non, un peu moins parce que j'ai un peu moins de sous, etc », le gratuit n'existe pas. Quand c'est gratuit, c'est que quelqu'un d'autre paye. Donc il y a une règle, on la respecte. Quand on fait des bâtiments, on sait que ça coûte cher. Et puis ce n'est pas à la communauté de communes de payer pour tout le monde.

**Monsieur le Président :** Alors on n'en est pas encore là. On a une évaluation d'un cabinet de contrôle et on a été obligé de le faire. Donc l'estimation a été faite pour poser le montant des frais à évaluer pour la CLECT ; je le redis, il va falloir faire une commission pour le montant de l'attribution de compensation, mais ce n'est pas aujourd'hui.

**Monsieur Didier TARQUIS :** C'était simplement pour dire que les travaux qui vont être faits, ce sont des travaux qui auraient dû être faits par la commune de Chaon pour arriver au même résultat. Elle l'aurait fait, elle ne l'aurait pas fait, je n'en sais rien. Mais si elle les avait effectués, elle aurait dû payer directement. Donc il y a transfert vers la communauté de communes qui règle ces travaux que vous auriez peut-être faits. Voilà, je m'arrête là, mais il n'y a aucun doute qu'il revient à la commission des charges transférées d'évaluer les travaux qui doivent être faits. Et évidemment, il y a le solde qui ne fait plaisir à personne, mais il faut en passer par là.

**Monsieur le Président :** Alors s'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote et de valider le rapport de la CLECT tel que présenté.

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 25 voix POUR et une voix CONTRE (M. Patrick MORIN) valide le rapport de la CLECT tel que présenté.**

## 7. REPARTITION DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE

### *Monsieur le Président*

Pour faire suite à la parution de l'arrêté du 16 décembre 2025, portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD), cette taxe est prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024, les EPCI auxquels les communes n'ont pas transféré l'intégralité de la compétence « voirie » doivent reverser à leurs communes membres une part du produit perçu au titre de cette taxe.

Il convient de répartir le produit de la taxe dont Cœur de Sologne a été attributaire, soit 8 405 €, entre chaque commune membre et Cœur de Sologne sur une partie des voies intercommunales.

Cette répartition doit s'opérer au prorata de la longueur de voirie communale et intercommunale dont je vous donne le détail.

<b>Communes</b>	<b>Voirie en ml</b>	<b>Produit de la TEITLD en €</b>
Chaon	4 041	179,31
Chaumont sur Tharonne	44 410	1970,63
Nouan le Fuzelier	41348	1834,75
Lamotte-Beuvron	37 927	1682,95
Souvigny en Sologne	10 980	487,22
Vouzon	27 689	1228,66
Cœur de Sologne	23 020	1021,48
<b>TOTAL</b>	<b>189 415</b>	<b>8 405,00</b>

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Des questions ou des remarques ? Pas de question. Je vous propose de l'adopter en l'état.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la répartition de la taxe des infrastructures de transport de longue distance telle que présentée.**

## 8. MSP- VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

### **Monsieur Jean-François LAHAYE**

Une demande de subvention pour la Maison de santé pluriprofessionnelle a été déposée auprès des services de l'État au titre du Contrat de Plan État-Région en mai 2025, par décision du Président. Pour compléter et instruire le dossier, les services de l'État demande qu'une délibération soit prise pour approuver le projet et le plan de financement prévisionnel afférent.

Le coût est estimé à 5 436 857 € TTC et le plan de financement est joint en annexe.

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	montant subventionnable	montant aide sollicité	Taux intervention
CPER 2021-2027	sollicité	4 176 623,80 €	755 000,00 €	18,08 %
Conseil départemental 41	sollicité	4 176 623,80 €	100 000,00 €	2,39 %
Commune de Lamotte-Beuvron	sollicité	2 785 690,00 €	278 569,00 €	10,00 %
Fonds friche	sollicité			
<b>Sous-total des aides sollicitées</b>			<b>1 133 569,00 €</b>	
Autofinancement		4 303 286,80 €		
<b>Coût TTC (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne jaune ci-dessus)</b>		<b>5 436 857,80 €</b>		

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

**Monsieur le Président :** Nous avons été informés cette semaine par l'ARS de l'octroi d'une subvention de 150 000 euros et nous n'avons pas encore le retour du Fond vert car il s'agit d'une utilisation de friches et donc aucune visibilité sur cette demande de subvention.

Il faut rajouter, Chère Chantal -c'est toi qui as signé-, la vente à l'euro symbolique par le Conseil départemental de Loir-et-Cher alors que le terrain était estimé par les domaines à 400 000 € avec le bâti de l'ancienne gendarmerie. Donc voilà à peu près le plan complet.

On a adopté une règle en 2019 qui disait que, lorsqu'il y a un investissement communautaire sur une commune, il y avait 10 % de subvention ou de financement. C'est ce qui s'est passé pour la piscine de Nouan, le tennis couvert à Lamotte-Beuvron. C'est pour cela qu'on est à 278 000 € soit 10 % du montant retenu.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** Le projet global est en économie par rapport aux prévisions de l'année dernière, on avait prévu une enveloppe de 6,5 millions. Là, je vois que le montant consolidé est plutôt à 5 400 000 TTC et l'AP avait été ouverte pour 6,5 millions.

**Monsieur le Président :** Oui, mais par rapport au projet de départ qui avait été fixé avec les professionnels de santé, il y a eu des réaménagements. Ensuite, on n'a pas disposé le bâtiment de la même manière, on aurait pu empiler sur un étage et ça nous aurait coûté moins cher que d'étaler mais effectivement, on est en-dessous de l'estimation qui avait été faite au départ à 6,5 millions.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** On est toujours sur une ouverture fin 2026 ?

**Monsieur le Président :** Oui, les travaux tiennent le planning. Les professionnels de santé ne tiennent pas le leur.

**Monsieur Didier BOUCAULT :** A ce stade, il n'y a pas davantage de médecins qui voudraient s'installer à Lamotte ?

**Monsieur le Président :** Il y a un dentiste qui a pris contact ces jours-ci, envoyé par les médecins pour se rapprocher de Cécile DUPONT en charge du développement économique et une diététicienne.

**Madame Marie-Ange COUTANT :** Est-ce que vous avez réussi à vous mettre d'accord concernant les loyers que vous feriez payer aux professionnels ? Parce qu'il semble qu'il y avait quand même quelques discordes.

**Monsieur le Président :** Les médecins négocient pour ne pas payer le ménage, le ménage des parties collectives, l'entretien des extérieurs, l'eau et l'électricité et souhaiteraient une réduction d'impôts. Notre rôle en tant qu'élu est de défendre le budget et l'argent public de la communauté de communes.

Pour répondre à ta question Marie-Ange, nous sommes en train de discuter. On n'a pas encore signé le bail et on n'a rien arrêté définitivement.

J'ai entendu une question sur les ophtalmologues qui ne veulent pas aller dans la maison de santé. On est toujours en discussion avec eux pour les anciens bureaux de Cœur de Sologne. Les bureaux et la salle de réunion seraient pris par un ophtalmologiste et demi et un orthoptiste. On est encore en phase de discussion.

**Monsieur Jean-François LAHAYE :** Je vais rajouter une précision quand même, parce que j'ai rencontré des collègues qui sont un peu dans le même cas que nous, ça devient un drôle de marchandage. Moi je suis vraiment déçu du comportement de certains.

**Madame Marie-Ange COUTANT :** Le problème vient peut-être aussi que les collectivités offrent aux professionnels de nombreux avantages avec les maisons de santé pour les attirer. Compte tenu des difficultés liées au numerus clausus, les professionnels de santé préfèrent effectuer des remplacements plutôt que de s'installer, avoir une comptabilité, etc. Malheureusement pour ceux qui les embauchent, ils sont payés horriblement cher par rapport à celui qui fait le boulot toute l'année.

**Monsieur le Président :** Pour compléter le propos sur le financier, on était à 10 € du mètre carré sans le ménage, sans les charges et autres. Alors que dans celle de Noyers sur Cher, il y a 53 professionnels de santé et chacun paye 20 € du mètre carré à la location avec les charges de ménage comprises. Pour donner un autre exemple, à Cléry-Saint-André, c'est 17 € du mètre carré. On retrouve une mesure de loyer à peu près cohérente dans la région.

**Monsieur Jean-François LAHAYE :** Les professionnels de santé nous présentent des tarifs de ZRU comme à La Source par exemple, où ils ont des tarifs plus bas, mais on ne peut pas comparer et il ne faut pas exagérer, les conditions d'exercice ne sont pas les mêmes.

**Monsieur le Président :** Il faut rester optimiste. Enfin tout ça pour dire qu'il faut qu'on valide le plan de financement des subventions. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet de MSP et le plan de financement prévisionnel.**

## **9. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT NUMERIQUE ET DES TELECOMS**

**Monsieur le Président :**

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats.

La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) est une ressource dédiée aux collectivités permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles avec des accords-cadres, dans le respect du code de la commande publique. Elle propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé :

Coût annuel	PU HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
1er marché	150 €	150 €	180 €
2 marchés 20%	120 €	240 €	288 €
3 marchés 30%	105 €	315 €	378 €
4 marchés 40%	90 €	360 €	432 €
5 marchés 50%	83 €	413 €	495 €
6 marchés 60% (Plafond)	75 €	450 €	540 €

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Il vous est proposé cette demande d'adhésion faite pour le fonctionnement, par les services dont je remercie la vigilance et de nous avoir fait remonter cette information, validée en commission des affaires générales et en bureau. Avez-vous des questions par rapport à cette adhésion ? Nous l'avons adopté en mairie et dans nos communes pour certains. Je propose de passer au vote.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'adhésion à la CANUT.**

## **10. CONVENTION MARQUE « SOLOGNE » : MODALITES DE REPARTITION FINANCIERE**

**Monsieur le Président :**

La marque Sologne, copropriété de la Région Centre-Val de Loire, du Département de Loir-et-Cher et du Département du Loiret, a été créée en 2015 avec la volonté de renforcer la promotion d'un territoire qui bénéficie d'une forte notoriété et d'exploiter plus largement son potentiel de développement touristique.

La convention entre l'Agence de Développement touristique de Loir-et-Cher et Cœur de Sologne définissant les modalités d'organisation et l'engagement des partenaires de la marque, tant en matière de cofinancement que de mobilisation de moyens humains, arrive à son terme.

Le montant de la contribution attendue des communautés de communes est établi comme suit :

<b>Cœur de Sologne</b>	<b>14 104,75 €</b>
Sologne des Étangs	8 252,75 €
Sologne des Rivières	11 679,25 €
Romorantinois et Monestois	13 625,50 €
Portes de Sologne	10 158,50 €
Sauldre & Sologne	10 043,00 €
Terres du Val de Loire	1 500,00 €

Les contributions attendues des communautés de communes Cœur de Sologne, Sologne des Étangs et Sologne des Rivières peuvent faire l'objet de financements dans la cadre du programme LEADER porté par le Groupement d'Action Locale du Pays de Grande Sologne ; les crédits européens viendront réduire la contribution directe de Cœur de Sologne.

Le solde sera financé par le Pays de Grande Sologne.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Avec Agnès Thibault et Alexandre Avril, les deux présidents de Communautés de communes « Sologne des Etangs » et « Sologne des rivières », nous avons anticipé cette demande et l'avions proposée à l'Agence Départementale du Tourisme. Le Pays est tout à fait dans son rôle avec les fonds européens pour porter ce sujet. On aurait pu le porter, en partenariat, avec la Communauté de communes du Romorantinais et Monestois mais elle n'a pas voulu que le Pays le porte, nous avons donc choisi de le mutualiser si vous nous donnez votre accord. Avez-vous des questions ou des remarques ? Je vous propose de l'adopter en l'état.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la répartition de la contribution financière de 9 246 euros annuels et approuve la convention.**

## **11. MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DU BRACONNAGE**

**Monsieur le Président :**

À la suite du transfert de la Maison du braconnage à la Communauté de communes « Coeur de Sologne », il a été convenu que l'association des Amis de la Maison du braconnage continuerait d'animer la saison culturelle et assurerait en collaboration avec les agents de l'Office de Tourisme, les animations et visites guidées du musée.

Pour faire perdurer leurs activités, il convient d'établir une convention de mise à disposition des locaux au profit de l'association.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je vous propose de l'adopter en l'état.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'association des Amis de la Maison du braconnage.**

## **12. TARIFS ENTREES ET BOUTIQUE -MAISON DU BRACONNAGE**

**Monsieur le Président :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Maison du braconnage est devenue le second bureau d'information touristique de l'Office du tourisme « Sologne Tourisme ». *Je vous rappelle que ça faisait aussi partie des engagements que nous avons pris avec le projet de labellisation qui a été enclenché par Laurent AUGER et la commission tourisme.*

La billetterie des entrées et la gestion de la boutique revient ainsi à Sologne Tourisme. Pour information, les trois maisons à thèmes ont décidé d'aligner leurs tarifs d'entrée. *Je parle bien sûr de la Maison du braconnage, de la Maison du Cerf à Villeny et de la maison des étangs à Saint-Viâtre.*

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs des entrées et des produits de la boutique comme suit :

## Les tarifs des entrées :

Tarif plein Adulte	7 €
Tarif réduit : - Pers en situation de handicap, porteur d'un justific. - Groupes à partir de 10 personnes	6 €
Tarif enfant de 6 à 16 ans	4 €
Gratuité : - Enfant de moins de 6 ans - Adhérents Association « Des amis de la maison du braconnage » - Dans le cadre de demande de lots	0 €

**Pour les tarifs de la boutique**, vous avez pu en prendre connaissance dans la grille qui vous a été transmise en annexe.

Le bureau, dans sa séance du 06 février, et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Avez-vous des questions, des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les tarifs proposés pour les entrées et la boutique de la Maison du braconnage.**

### 13. SENTIER BOTANIQUE-MAISON DU BRACONNAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

#### Monsieur le Président :

Dans le cadre de la mise à disposition de la Maison du Braconnage, Cœur de Sologne a repris ce projet qui participera à renforcer l'attractivité et la visibilité des particularités du territoire, par la création d'un sentier botanique, ludique et pédagogique autour de la biodiversité forestière de la Sologne. Il permettra l'extension de visites en extérieur.

Le coût de l'opération s'élève à 9 758,39 € TTC, il est financé par une subvention du Pays Grande Sologne/LEADER à 80 % soit 6 505.59 € et de l'autofinancement pour 3 252.80 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet, le plan de financement et de m'autoriser à demander une subvention au taux maximum de 80% auprès du Pays de Grande Sologne (fonds LEADER).

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je vous propose de l'adopter en l'état.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet, le plan de financement et autorise le Président ou son représentant à demander une subvention au taux maximum de 80% auprès du Pays de Grande Sologne (fonds LEADER).**

## 14. RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL

### Monsieur le Président :

Dans le cadre de la structuration et de la modernisation du fonctionnement, il est apparu nécessaire d'élaborer un règlement intérieur destiné à encadrer les droits, devoirs et conditions de travail du personnel.

Afin de garantir une démarche participative et adaptée aux réalités du terrain, un groupe de travail a été constitué. Celui-ci rassemble des agents de différents services, deux représentants du personnel ainsi que des membres de l'équipe de Direction. Les travaux et les échanges avec tous les agents ont permis d'identifier les besoins, d'harmoniser les pratiques et de définir des règles claires contribuant à un cadre de travail serein et sécurisant.

Le projet de règlement intérieur précise notamment les dispositions relatives :

- aux droits et obligations du personnel,
- au fonctionnement général et à l'organisation du travail,
- aux règles de sécurité et de prévention,
- aux procédures internes encadrant la vie collective.

Ce document a vocation à devenir une référence commune pour l'ensemble des agents. Il contribuera à renforcer la transparence, la cohérence des pratiques et la qualité du service rendu.

Après un avis favorable du bureau du 6 février et du comité social territorial commun du 10 février 2026, il est proposé au conseil d'adopter le règlement intérieur, et les délibérations d'application suivantes :

- Le temps de travail (ARTT, annualisation, et temps partiel),
- La journée de solidarité,
- La charte du télétravail,
- Les Autorisations Spéciales d'Absences,
- La modification du Compte Epargne Temps.

*Je salue le travail des membres du CST qui représentent les organisations syndicales avec qui le dialogue est fluide. Je le dis parce qu'il y a du public et je le rappelle à chacun d'entre nous, c'est le fruit de la mutualisation. Merci à eux, je remercie aussi les services de Raphaëlle, Marie-Solène et Isabelle pour ce travail.*

Le bureau dans sa séance du 06 février, le CST commun réuni le 10 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce règlement ? Je n'en vois pas. Je vous propose de l'adopter.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le règlement intérieur applicable au personnel et les délibérations associées à son application :**

- Organisation du temps de travail
- Journée de solidarité
- Charte du télétravail - modification des modalités d'application
- Nature et durée des autorisations spéciales d'absence
- Modalités d'exercice du travail à temps partiel
- Modification des modalités du compte épargne temps (CET)

- Règlement intérieur applicable au personnel

## 15. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES

### Monsieur le Président :

Afin de renforcer les échanges et la mutualisation, il convient de mettre à disposition :

- les agents techniques de Cœur de Sologne auprès de la ville de Lamotte-Beuvron, notamment pour l'entretien des abords du canal, qui pourra ainsi bénéficier d'un binôme d'agents (1 agent municipal et 1 agent intercommunal), mais aussi pour des actions ponctuelles nécessitant de renforcer les équipes,
- les agents techniques des communes auprès de Cœur de Sologne, pour l'entretien des abords des ouvrages et équipements liés aux compétences eau et assainissement transférées à Cœur de Sologne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il sera proposé à chaque commune de signer cette convention de mise à disposition de leurs agents.

Le bureau dans sa séance du 06 février, le CST commun réuni le 10 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Des questions ou des remarques ? Je vous propose de les adopter en l'état.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte ces deux conventions de mise à disposition de personnels techniques et autorise le Président ou son représentant à les signer.**

## 16. TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES

### Monsieur le Président

Afin d'organiser l'accueil du nouveau siège de Cœur de Sologne, il est proposé de créer un poste de la filière administrative, du cadre d'emploi des adjoints administratifs (adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe/1<sup>ère</sup> classe), selon le profil du candidat retenu.

La mise à disposition de la Maison du braconnage auprès de Cœur de Sologne entraîne de nouveaux besoins. Il est proposé de créer un poste permanent du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux, à temps complet, et un poste de saisonnier à temps complet pour la saison touristique de la maison du braconnage d'avril à novembre. En effet, pendant la période d'ouverture de la maison du braconnage, la commune de Chaon employait tous les ans un agent saisonnier pour assurer l'accueil et les visites.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote cette modification du tableau des effectifs.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la création de deux postes permanents et d'un poste de saisonnier tels que présentés.**

## 17. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

### Monsieur Jean-François LAHAYE :

L'actuelle Convention Territoriale Globale 2022-2025 (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Pour rappel, la CTG est une convention de partenariat entre la CAF et la communauté de communes, concrétisée par la signature d'un accord-cadre, pour une période pluriannuelle de 4 ans. Elle s'appuie sur un diagnostic de territoire et vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Les axes de travail à développer dans cette nouvelle convention concernent les thématiques suivantes : la petite enfance, l'enfance jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

L'ensemble des conseils municipaux de Coeur de Sologne doivent approuver la nouvelle convention.

Le bureau, dans sa séance du 06 février, et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Merci, Jean-François. Y a-t-il des questions ou des remarques ?*

*Ce n'est pas nouveau, cela fait maintenant quelques années qu'on la signe. Au lieu d'avoir 280 interlocuteurs, c'est à dire un représentant de chaque commune, la CAF n'a plus que onze représentants des communautés de communes sur le département. Je remercie les maires et les conseillers communautaires qui y participent. Des questions, des remarques. Je propose de l'adopter en l'état.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la nouvelle convention 2026-2029 et autorise le président ou son représentant à la signer.**

## 18. DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLUi

### Monsieur le Président :

*Je sais que bon nombre d'entre vous étaient présents à la réunion de travail qu'on a eu à Nouan-le-Fuzelier, avec les personnes publiques associées l'après-midi, la communauté de communes et les communes et, le soir, le débat public qui a eu lieu à Nouan.*

*C'est donc le même débat et on ne va pas le faire aussi long.*

### Monsieur Christian MAUCHIEN :

Pour rappel, par la délibération 2023-51 du 27 juillet 2023, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Celui-ci est composé de différents documents comprenant le diagnostic territorial du PADD (Projet d'Aménagement et de développement durable), le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le zonage et ses annexes.

La première phase de l'étude du territoire et de son diagnostic est bien avancée et a fait l'objet d'un COPIL en février 2025. Différents objectifs et orientations ont été dégagés par les élus de « Coeur de

Sologne » pour la construction du PADD, document considéré comme la « clef de voûte » du PLUi, avec une vision du territoire pour les dix-quinze années à venir.

L'élaboration de ce dernier a déjà fait l'objet d'un atelier de co-construction le 10 juin dernier avec l'ensemble des communes représentées, d'une discussion en Comité technique le 5 novembre dernier, d'une présentation aux personnes publiques associées et en réunion publique le 19 janvier dernier.

L'élaboration du PLUI de « Coeur de Sologne » est soumise à la compatibilité du SCOT du Pays de Grande Sologne, qui constitue un document de référence.

Le PADD s'est construit en fonction des différents échanges avec les élus qui ont retenu 3 objectifs principaux :

1. **Pour un art de vivre à la Solognote** : cet objectif s'appuie sur le renforcement de la solidarité intercommunale, la définition d'un projet résidentiel adapté aux enjeux démographiques et paysagers, la limitation de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, et enfin l'interconnexion du territoire avec ses grandes infrastructures et les connexions entre et au sein des bourgs.

2. **Pour une économie qui valorise les potentiels Solognots** : cet objectif s'appuie sur un écosystème favorable au développement des entreprises, la préservation des activités agricoles et sylvicoles et la valorisation du potentiel touristique.

3. **Pour un cadre de vie Solognot à préserver** : cet objectif s'appuie sur la préservation de la qualité urbaine et paysagère, la préservation des ressources et espaces naturels, la réponse aux enjeux de santé environnementale et la transition énergétique.

A NOTER : Le PADD traite de nombreuses thématiques diverses (aménagement, équipement, réseaux d'énergie, développement économique, habitat, transport, etc, la liste est longue...). C'est une obligation, le PADD doit mentionner l'ensemble de ces thèmes au titre de l'article L151-5 du Code de l'urbanisme.

Toutes les communes ont pris connaissance de la première version du PADD et ces dernières ont fait part de leurs remarques. La nouvelle version du PADD a intégré toutes les remarques (des communes, techniciens, personnes publiques associées) quand cela était possible. Une fois le PADD débattu en Conseil Communautaire, les communes auront la possibilité de débattre au sein de leurs conseils municipaux. Le débat du PADD ne fige pas définitivement ce dernier : tant que « l'économie générale » de ce dernier n'est pas bouleversée, il pourra faire l'objet de certains ajustements. C'est bien l'arrêt du projet du PLUi qui figera le document définitivement.

Une fois le projet de PADD débattu en Conseil Communautaire, le travail sur la partie réglementaire du PLUi va débuter : Zonage, phasage OAP, Emplacement Zones Humides etc. L'arrêt du projet du PLUi est fixé au premier semestre 2027. Une grosse phase administrative interviendra ensuite : enquête publique, saisine des commissions : CDPENAF,... jusqu'à l'approbation définitive du PLUi.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein de l'EPCI sur les orientations générales du PADD.

Le débat est ouvert, Monsieur Le Président.

*Monsieur le Président : J'ajoute, contrairement à ce qui a été dit par un habitant de Coeur de Sologne, qu'il y avait peu de monde à cette réunion publique. Quand on a une centaine de personnes dans une salle pour parler de ce sujet, je trouve que c'est beaucoup. Et c'est important qu'il y ait ce débat.*

*Christian l'a dit, on a tous des documents d'urbanisme qui ne sont pas égaux, qui ne sont pas au même niveau et on a besoin d'avoir une possibilité de décision territoriale.*

*Le PADD doit respecter un cadencement et en tout cas une phase de mise en place qui correspond à un schéma régional qui découle du Grenelle de l'environnement, le SRADDET. En 2020, il fallait qu'on donne la vision de la Sologne, à l'horizon 2060. On sait que ce n'est pas facile. S'ajoute à cela un schéma de cohérence territoriale qui doit être mené, non pas à l'échelle de notre commune ou de notre communauté de communes, mais à l'échelle d'un territoire plus grand.*

*On a travaillé avec une structure qui existe, le Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne. On a mutualisé et fait des économies. On a travaillé à l'échelle du territoire des trois communautés de communes pour faire ce schéma de cohérence, ce qui nous semble intelligent. C'est plutôt une vision à 2030/2035.*

*Maintenant qu'on a fait ces deux documents, le SRADDET a été arrêté. Il est mis un peu en standby avec le ZAN (zéro artificialisation et zéro émission nette) et on ne sait pas comment tout ça se passera après les élections présidentielles. Dans ce contexte-là, il faut qu'on arrête un document d'urbanisme qui soit cohérent entre la carte communale de Nouan, la carte communale de Souvigny, le RNU de Chaon (Règlement national d'urbanisme), le PLU de Chaumont sur Tharonne, le PLU de Vouzon et celui de Lamotte qui est le plus récent, il date de 2014. Ces documents ont besoin d'être revus et on a besoin de travailler ensemble et il y a beaucoup de consultations à faire.*

*En tout cas, la réunion qu'on a eu à Nouan, comme celle de ce soir, ouvre les débats et je salue Morgane en charge de ce dossier, sous la direction de Tom Sorcelle, pour le travail accompli, les visites auprès des collectivités et le cabinet EAU, Sandra Jeannot, qui pilote ce dossier avec nous.*

*On a eu l'intelligence avec Christian de proposer à nos collègues maires, toujours pour faire des économies, de reprendre le même cabinet. Ça tombait bien, il était bien placé en prix et il avait déjà un certain nombre de données sur la Sologne en ayant fait le SCOT. Il y avait une certaine cohérence de mécanisation, plutôt que de prendre un cabinet parisien ou marseillais avec 10 000 ou 15 000 € de frais en plus. Ce sont les contraintes qu'il faut qu'on assume, qu'on mette en place pour avoir demain, un développement cohérent dans le cadre de tous ces schémas territoriaux ; tout ça nous confère un coefficient d'urbanisation, des mètres carrés. Quand on dit on ne peut plus accueillir d'entreprises, on a deux zones, qui sont complètes et il faut quand même continuer à installer de l'économie privée.*

*C'est un point que je n'ai pas abordé dans mon discours de débat d'orientation budgétaire. Mais vous vous rappelez, on a pris une délibération qui permet d'avoir un coefficient d'expansion des entreprises plus important puisque la loi nous le permettait à un moment ; on a saisi l'ouverture et grand bien nous en a pris, puisque les entreprises ont des projets, notamment les grosses entreprises de Nouan. Les entreprises de la zone artisanale des Hauts noirs sont toutes en extension ou l'ont été. Je pense à Festins de Sologne mais aussi à Festival des Pains -chère à notre ami François- qui ne sont pas dans la zone mais qui sont dans la ville de Lamotte. Je pense également à HEBCO, chère Pauline, à USIPLAST, à COFFRELITE, à DANUBE, à COCOTINE et au laboratoire SAMMODE. Grand bien nous a pris, cela a été un accompagnement des entreprises hyper important pour la création d'emplois, chère Pauline, je t'en remercie, tu remercieras Patrice Giorgios et l'ensemble des chefs d'entreprises. Tout ça est cohérent.*

*Le SCOT permet -et le PLUi à travers le SCOT- l'utilisation d'un coefficient multiplicateur qui fait qu'on a des mètres carrés susceptibles d'être débloqués si on augmente en population. Mais comme la population vieillit et qu'on perd tous des habitants, sauf peut-être Vouzon et Souvigny, peut-être Chaumont mais je ne suis pas sûr, Yvoy-Le-Marron, je sais qu'elle en gagne étant donné sa proximité avec le Loiret. Le Loir et Cher est un département vieillissant et on a plus besoin de médecins que de mètres carrés. Il faut quand même y penser et travailler dessus.*

*Voilà ce que je peux apporter en complément des propos de Christian. Le débat est ouvert. On était bon nombre à avoir déjà participé à ce débat à Nouan.*

**Monsieur Didier TARQUIS :** *Dans le chapitre 3 « Protéger la trame bleue ». Je note avec beaucoup de satisfaction qu'on va lutter contre les pollutions diffuses avec la possibilité de gérer les eaux pluviales à la source. J'imagine donc que la gestion va se faire. Alors pas immédiatement d'accord, mais se faire à la parcelle et ça évitera donc de retrouver l'eau des toits dans la rivière, voire dans les réseaux. Et dans la ligne précédente, il est indiqué « préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides ». Je voulais juste savoir comment ils vont être localisés et par qui ?*

**Monsieur Roberto FUENTES :** *En fait, les zones humides sont caractérisées par des travaux de pédologie réalisés par des bureaux d'études. Ils viennent regarder ce qui se passe au niveau du sol et du sous-sol et c'est comme ça qu'elles sont définies, en plus de la faune et la flore. Il y a également de nombreux examens des sous-sols qui permettent de les caractériser ou pas en zone humide. Il y aura probablement un bureau d'études qui devra réaliser cette analyse. Mais c'est comme ça que, techniquement, on définit une zone humide.*

**Monsieur Didier TARQUIS :** *Merci Roberto.*

**Monsieur Jean-François LAHAYE :** *Je voulais compléter puisqu'on a eu ce cas-là, que c'est à partir du moment où on va demander un classement en zone urbanisable qu'une étude est automatiquement faite. Elle est obligatoirement réalisée par un cabinet qui classe ou pas en zone humide. Et c'est comme ça que sur cinq hectares, je me retrouve avec seulement un hectare constructible. C'est au cas par cas, quand il y a une décision de vouloir urbaniser la zone.*

**Monsieur le Président :** *Et bien sûr, tout cela est validé par la DDT et la DREAL en fonction aussi des événements climatiques. On a eu aussi le cas à Lamotte et c'est la DDT qui a pris la décision de la définition de zone humide sur le projet de lotissement rue Ernest Gaugiran. On avait acheté un terrain qui nous permettait de faire plus de 26 maisons et on en a perdu ; il y a eu 21 lots de définis comme tel. C'est la DDT qui nous a fait reculer à chaque portage de projet.*

*D'autres questions ? Didier.*

**Monsieur Didier BOUCAULT :** *Dans ce joli document très incantatoire quand même, il y a tout un volet sur la valorisation du patrimoine touristique. D'ailleurs, je me suis creusé la tête cet après-midi, j'ai essayé de trouver sur internet les chemins de la Sologne à vélo qui sont internes à notre communauté de communes, sur le site Val de Loire 41, sur le site de Sologne Tourisme. J'ai regardé et cherché longtemps, on trouve d'autres circuits mais pas les nôtres, pas sur notre communauté de communes.*

*De plus, on n'évoque pas de projet à court ou moyen terme, ou à long terme d'ailleurs, sur la valorisation du canal de la Sauldre.*

*Est-ce que ce n'était pas l'occasion finalement dans le PADD d'entériner un projet quel qu'il soit ?*

**Monsieur le Président :** *Je redis ce que j'ai déjà dit, mais on est dans la phase d'ouverture du PADD puisqu'on va l'arrêter au premier semestre 2027.*

*C'est maintenant qu'on peut incorporer effectivement la discussion sur le canal de la Sauldre, en tout cas une partie des idées qu'il faudra défendre.*

*On a déjà eu des débats sur la partie technique qui tient à cœur à Didier Tarquis, Éric Guillou, Jean-Louis Rochut et Thierry Phfol. Il faut qu'on arrive à s'entendre avec les départements limitrophes.*

*On en a cosigné avec les maires concernés : Nouan, Pierrefitte et les présidents des communautés de communes concernées, c'est à dire Alexandre Avril, Sologne des Rivières pour la commune de Pierrefitte et moi pour la commune de Nouan et celle de Lamotte, un courrier signifiant, après en avoir discuté avec nos représentants, la sortie du Syndicat de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre.*

*Cela a eu le mérite de déclencher une discussion. Il y a eu une réunion un peu houleuse mais qui a permis de déboucher sur une phase de travail technique entre les trois départements touchés par la baisse des dotations de l'Etat, et engagés dans un plan de mutualisation des dettes pour les plus petits départements. Le département du Loiret, qui est un département plus important que le nôtre, a beaucoup de problèmes budgétaires, le Cher aussi ; le département du Loir-et-Cher a quelques problèmes mais il s'en sort plutôt bien. Il n'a que huit kilomètres sur les 47 kilomètres du canal.*

*En ce qui concerne la base nautique de l'Etang du puits qui est magnifique, elle n'est pas là pour faire du tourisme ; elle était là à l'origine pour servir de réservoir de régulation du niveau de l'eau dans les biefs.*

*On a déjà eu la discussion le 28 janvier avec mon homologue maire de Sully-sur-Loire et vice-président du Conseil départemental du Loiret, Jean-Luc Riglet, Madame Anne Cassier que nos amis connaissent bien, Maire d'Argent-sur-Sauldre et vice-présidente du Conseil départemental du Cher et moi-même, Maire de Lamotte et vice-président du Conseil départemental de Loir-et-Cher.*

*On sait aujourd'hui que le canal n'est plus navigable depuis 1926, que les écluses sont en mauvais état, qu'il y en a pour environ 1 million d'euros pour remettre en état une écluse, et qu'il y en a un certain nombre sur le canal. Que fait-on de tout ça sachant que la Région a en projet de mener la liaison douce Chambord/Sancerre qui passerait par la passerelle financée par le contrat de plan Etat-Région, entre Lamotte-Beuvron et Chaumont-sur-Tharonne. Donc comment revient-on en centre-ville et comment prend-on cette autoroute qui nous amènerait jusqu'à Sancerre ? Il faut travailler là-dessus. Mais c'est un projet à 30 ans.*

*Ce que l'on peut faire avec mes collègues, après que les techniciens des trois départements se seront concertés, c'est voir comment on mécanise le processus de décision, comment on définit le projet à dix ans. Il faut développer un circuit touristique, aller à l'urgence sur les écluses et sécuriser les pistes. Le projet à 30 ans c'est de rénover les maisons éclusières pour en faire des gîtes d'étape et s'en servir comme une « espèce d'autoroute touristique » qui nous amène de Chambord à Sancerre. Mais également faire des boucles autour, pour l'agriculteur qui veut rénover un gîte, ou la personne qui a une propriété de chasse et qui veut faire des séjours de chasse, qui veut faire des séjours à vélo, héberger des chevaux quand il y a des concours sur le parc équestre, accueillir des gens quand il y a le Game Fair et l'ensemble des gros événements qui se déroulent ici en Sologne.*

*Il faut donc définir tout ça. Et ce projet est porté aussi par le Pays Sancerre-Sologne et le Pays de Grande Sologne ; c'est à eux d'écrire une histoire commune portée par la marque Sologne, par les ADT, notamment celle du Loir-et-Cher et du Loiret puisque celle du Cher n'y participe pas.*

*Seule la communauté de communes Sauldre et Sologne, donc Laurence Renier, participe au financement. Et comment fait-on financer cela ? Par un appel à projet européen sur les endroits touristiques qui ont des canaux navigables à utiliser en tourisme. Ce sont des projets à 10 et 30 ans qu'il faut écrire. La trame n'est pas loin d'être faite et il faudra bien sûr que Morgane vienne me voir ou vienne voir le président du Pays, moi ou le prochain, pour intégrer tout cela dans le PADD.*

*D'autres questions ? Je trouve que l'échange, je le redis avec les personnes publiques associées à Nouan et la réunion publique a été enrichissante. On a dit effectivement que c'était ouvert, il va y avoir une*

*commission, une enquête publique, des permanences, des commissaires enquêteurs, et d'autres réunions publiques.*

*Et après, quand on nous dit -et je vais clôturer là-dessus-, qu'il n'y a pas assez de république, il n'y a pas assez de débats, qu'il faut créer les commissions citoyennes, si déjà les Français commençaient à venir aux réunions des conseils municipaux... parce que les débats sur le PLUi, on va les avoir dans chaque commune et à la communauté de communes.*

*Je vous précise que ce débat ne donne pas lieu à un vote mais qu'il nous faut acter de sa tenue. Etes-vous d'accord ?*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD.**

## **19 BATIMENT SOLOGNE : BAIL ET LOYER**

**Monsieur Jean-François LAHAYE :**

La ville de Lamotte Beuvron ayant proposé la mise à disposition du bâtiment Sologne à la communauté de communes, il est envisagé de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, assorti d'un loyer mensuel de 8 000 euros incluant une clause d'indexation.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer ce bail emphytéotique et d'approuver le montant de la redevance.

Le bureau dans sa séance du 06 février et la commission « Affaires Générales et Finances » du 11 février ont émis un avis favorable.

*Monsieur le Président : Des questions, des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.*

**Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Nathalie CAQUET), autorise le Président ou son représentant à signer un bail emphytéotique de 50 ans et approuve le montant de la redevance mensuelle à 8 000 €.**

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**Monsieur le Président :**

Depuis le dernier Conseil communautaire, nous avons souscrit un emprunt auprès du Crédit agricole d'un montant de 979 500 € afin de financer les investissements 2025 sur le budget principal. (D\_2025\_20).

Nous avons procédé à la signature d'un deuxième avenant au lot 15 (Voirie-réseaux divers) avec la société TPVL pour un montant de 1 691,30 euros HT pour le marché de construction de la MSP. (D\_2025\_21)

Nous avons effectué un premier virement de crédit de chapitre à chapitre au budget principal pour ajuster les crédits de la section fonctionnement pour un montant de 2 096 254 euros. (D\_2025\_22)

Nous avons procédé à la signature d'un premier avenant au lot 15 (Electricité courant forts-courants faibles) avec la société EIFFAGE pour un montant de 18 801,88 euros HT pour le marché de construction de la MSP. (D\_2026\_01)

Nous avons procédé à la signature d'un premier avenant du lot 3 (Couverture) avec la société PETROT pour un montant de 14 296,22 euros HT pour le marché de construction de la MSP. (D\_2026\_02)

## REMERCIEMENTS

### Monsieur le Président :

Je vous informe que **l'association AFM-TELETHON** remercie « Cœur de Sologne » d'avoir contribué à la réussite du Téléthon 2025. La solidarité et la générosité des Lamottois et des partenaires a permis de récolter la somme de 11 884,31 euros.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

### Monsieur le Président :

Je vous informe

- que dans toutes les bibliothèques et à la médiathèque se tiendra le Festival Média'tech, festival de création numérique, jusqu'au 21 février.
- que le samedi 21 mars, de 10h à 16h, se tiendra le Forum Jobs d'été et étudiants à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron.
- que le samedi 21 mars, à 17h30, à la Médiathèque de Lamotte-Beuvron, il y aura l'inauguration d'un Concert dessiné.

Je vous fais part des différentes manifestations qui auront lieu sur la communauté de communes :

### CHAON

- **Lecture poésie** : Dimanche 22 février à 15h à la Maison du Braconnage.
- **Concert « Jane Porter Trio »** : Vendredi 27 février à la Maison du Braconnage.

### CHAUMONT-SUR-THARONNE

- **Spectacle de Magie** : Dimanche 8 mars à 15h, à l'espace Tharonne, organisé par le Foyer Rural.
- **Atelier samba, percussion et chant** : Dimanche 22 mars de 14h à 17h, à la salle des fêtes, organisé par Happy Cancer.
- **Bal de Printemps** : Samedi 28 mars à 21h à l'espace Tharonne, organisé par l'UCPS

### LAMOTTE-BEUVRON

- **Café-Théâtre « Sexe, arnaque et tartiflette »** : Samedi 21 février à 20h30 et dimanche 22 février à 17h à la salle des fêtes.
- **Soirée Cabaret** : Samedi 28 février à 19h30, à la salle des fêtes, organisé par les Ambassadeurs de la Tarte Tatin.
- **Thé Dansant** : Mercredi 4 mars à la salle des fêtes, organisé par le Club de l'amitié.
- **Carnaval « Far West »** : Samedi 7 mars, de 14h à 17h.
- **Concert « Rajasthan »** : Samedi 7 mars à 16h30 à la MDA.
- **Loto** : Dimanche 8 mars, à la salle des fêtes organisé par le comité des fêtes
- **Randonnée** : Dimanche 8 mars, à partir de 7h30, organisée par Les Randonneurs Lamottois
- **Printemps des livres en Sologne** : Samedi 28 (de 14h à 19h) et dimanche 29 (de 10h à 18h) mars à la salle des fêtes, organisé par le GRAHS.

### NOUAN-LE-FUZELIER

- **Concert de l'École de Musique Cœur de Sologne** : Samedi 21 février à 17h à la salle des fêtes.

- **Mardi Jeux à la bibliothèque** : Mardi 24 février de 15h à 18h.
- **Katulu / Club de lecture à la bibliothèque** : Mercredi 25 février à 18h.
- **Soirée créole** : Samedi 28 février à 19h à la salle des fêtes, organisé par Festi Nouan.
- **Cinéma** : Dimanche 15 mars à 20h30 à Mont Evray. Projection de « L’Affaire Bojarski », organisé par l’UCPS

### SOUVIGNY-en-SOLOGNE

- **Concours de belote** : Samedi 7 mars, à 13h45 à l’espace Eugène Labiche, organisé par le club Eugène Labiche.
- **Théâtre « Germinal »** : Samedi 28 mars à 20h30 à l’espace Eugène Labiche, organisé par La Clé des Champs

### VOUZON

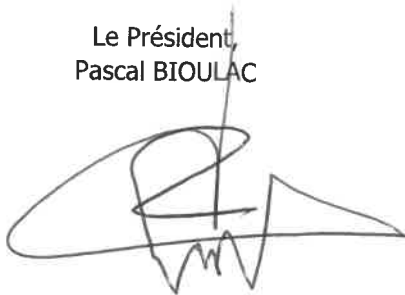
- **Atelier créatif à la bibliothèque** : Jeudi 26 février de 15h30 à 16h30
- **Grainothèque à la bibliothèque** : Mercredi 4 mars de 15h30 à 16h30
- **Cinéma** : Mercredi 18 mars à 20h30 à la salle polyvalente. Projection de « La Femme de Ménage », organisé par l’UCPS

-----

Tous les points à l’ordre du jour ont été abordés.

Le Président lève la séance à 21h29.  
Procès-verbal rédigé par la secrétaire de séance, Madame Chantal MEERSSCHAUT

Le Président,  
Pascal BIOULAC



La Secrétaire de séance,  
Chantal MEERSSCHAUT

